

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Préavis municipal n° 30/2019

#### **Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre salles de classe**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après COFIN) constituée par

- son Président : Philippe Muggli
- ses membres : Simon Lob, Ornella Morier, Philippe Noël, Philippe Urner

s'est réunie le 18 mars 2019 en présence des membres de la Municipalité, de la commission d'urbanisme ainsi que des représentants de l'établissement scolaire et du service de l'enfance de Romanel afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le mardi 26 mars 2019 afin de statuer et rédiger son rapport. Des informations complémentaires ont été obtenues par courriel de la part de la Municipalité.

Un rapport de minorité a été établi par deux des cinq membres de la COFIN. Le présent rapport est donc signé par les trois autres membres majoritaires.

---

#### **Préambule :**

La Municipalité propose l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre nouvelles salles de classe. La planification de la prochaine rentrée scolaire (août 2019) établie par l'Etablissement primaire EP Prilly, Romanel et Jouxens-Mézery indique que 72 nouveaux élèves sont attendus à cette échéance. Le règlement scolaire précise que l'occupation maximale d'une salle de classe est de 20 élèves. Actuellement, dans notre commune, il y a déjà trois classes pour les 1P et 2P :

-2 classes de 23 et 24 élèves aux Esserpys

-1 classe de 23 élèves à Prazqueron

Il est à mentionner que le personnel scolaire est confronté, depuis déjà un certain temps, à une situation problématique du fait de l'absence d'une salle de dégagement qui lui permettrait de tenir des réunions pédagogiques dans un espace spécifique. Il arrive parfois que des séances de ce type doivent se tenir dans les couloirs, voire dans la salle des maîtres.

Notre Municipalité travaille depuis le début de cette législature sur le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire. Différents événements sont venus remettre en question ce cheminement :

- retrait du préavis N°2/2016 intitulé « Demande de crédit pour l'organisation du concours relatif à la construction du Collège des Esserpys »
- adoption du préavis N°19/2018 « Réfection des classes et de l'enveloppe du Collège de Prazqueron » allongeant la durée de vie de ce bâtiment d'au moins dix ans.

En outre, la situation globale de la politique de l'enfance a fortement évolué ces dernières années avec la création de la cantine ROMIDI et de l'UAPE « Les explorateurs » dans l'ancien collège des Esserpys.

Le préavis qui nous est présenté tient compte de ce contexte global. L'échéance de la rentrée scolaire prochaine est la priorité absolue mais cette réflexion tient compte évidemment de deux

facteurs supplémentaires en lien avec le projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire d'une taille conséquente sur un lieu encore à définir :

- rapatriement encore en discussion des classes de 7P et 8P actuellement situées à Prilly, si Prilly n'a plus de disponibilité de classes.
- augmentation du nombre d'habitants de notre commune à venir d'ici 2020 (PQ Pré Jaquet et PPA Le Village).

### Analyse :

Le préavis qui nous est soumis nous paraît cohérent et pertinent. Le besoin d'ouverture d'une nouvelle classe « 1P/2P » en fonction de la limite à 20 élèves par classe est obligatoire. C'est le règlement de l'école qui nous l'impose.

Redéfinir et redistribuer globalement les différents espaces de prise en charge des enfants nous semblent essentiels dans la situation actuelle et future. Ces différentes réaffectations des locaux sont tout à fait judicieuses et correspondent adroitement aux besoins concrets du service de l'enfance.

En matière de charge du personnel, la boursière communale nous a transmis un tableau comparatif entre la situation actuelle – seulement un réfectoire – et la potentielle situation suite à l'adoption du préavis – réfectoire + APEMS. La différence de coût se monte à + CHF 14'047.- pour la seconde solution. Voici le détail :

#### Comparaison Réfectoire-APEMS

	Actuellement au réfectoire	Si APEMS et réfectoire
Assistante socio-éducative	23'386	46'772
Auxiliaire fixe	15'327	17'191
Auxiliaire à l'heure*	0.00	11'800
Stagiaire	6'391	6'391.
Subvention salaires	0.00	-23.003
TOTAL	45'104	59'151

\*Si besoin, en fonction du nombre d'élèves inscrits.

L'aide au démarrage pour l'ouverture de l'APEMS sera accordée en fonction du nombre de places proposées, soit 15 places à CHF 3'000.- chacune pour une ouverture à 100%.

Il est à signaler qu'en cas de refus du préavis, une quinzaine d'enfants n'auraient aucune solution de garde à la rentrée prochaine.

### Position de la COFIN :

Nous estimons que le projet d'acquisition et d'installation de ces modules provisoires est approprié au contexte actuel et futur. Dans la mesure où cet achat pourrait être normalement réutilisé dans d'autres fonctionnalités ou revendu, cette manière de procéder nous paraît correcte.

Le tableau des coûts prévus (point 7 du préavis) s'avère acceptable si on tient compte à la fois de la capacité financière de notre commune et de la comparaison avec d'autres projets du même type ailleurs dans le canton.

**Conclusion :**

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à la majorité de ses membres le préavis n° 30/2019 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis municipal N° 30/2019 adopté en séance de Municipalité du 4 mars 2019;
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'180'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre salles de classes ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum ;
- d'autoriser l'Exécutif à contracter si nécessaire un emprunt, ceci aux meilleures conditions du marché.

Romanel-sur-Lausanne, le 2 avril 2019

Le rapporteur :



---

**Simon Lob**

Les autres membres :



---

**Philippe MUGGLI**

Président



---

**Philippe NOËL**